

---

**PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE (PAM)  
CENTRE RÉGIONAL MÉDITERRANÉEN POUR L'INTERVENTION D'URGENCE  
CONTRE LA POLLUTION MARINE ACCIDENTELLE (REMPEC)**

---

Sixième réunion du réseau méditerranéen d'agents chargés  
de l'application des lois relatives à la Convention MARPOL  
dans le cadre de la Convention de Barcelone (MENELAS)

REMPEC/WG.59/1  
4 septembre 2024  
Original : anglais

Lija, Malte, 4-5 décembre 2024

**Point 1 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour**

**Ordre du jour provisoire**

Pour des raisons de coût et de protection de l'environnement, le tirage du présent document a été restreint. Il est aimablement demandé aux délégations d'apporter leur copie de ce document aux réunions et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE**

**de la sixième réunion du réseau méditerranéen d'agents chargés de l'application des lois relatives à la Convention MARPOL dans le cadre de la Convention de Barcelone (MENELAS) qui se tiendra du mercredi 4 décembre au jeudi 5 décembre 2024 au Centre Transport Malta à Lija, Malte**

**La réunion débutera le mercredi 4 décembre 2024 à 9 h**

Ouverture de la réunion

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Projet de décision en vue d'appliquer des critères pour un niveau minimum commun des amendes pour chaque infraction prévue dans les annexes de MARPOL, dans le cadre de la Convention de Barcelone
3. Création et fonctionnement éventuels d'un « Fonds bleu » régional, y compris au niveau de la gouvernance et du financement
4. Mise en place d'une base de données du MENELAS sur les rejets illicites de substances polluantes par les navires en Méditerranée
5. Problématiques émergentes liées aux violations de MARPOL en Méditerranée
6. Coopération avec d'autres organisations régionales et internationales
7. Élection du président pour l'exercice 2024-2025
8. Travaux et réunions à venir
9. Questions diverses
10. Conclusions et recommandations

Clôture de la réunion